



COMMUNE MIXTE DE NODS

Assemblée communale du mardi 19 juin 2017 à 20.00 h au battoir

Présidence :	Willy Sunier, président des assemblées
Procès-verbal :	Viviane Sunier, secrétaire
Présents :	28 ayants droit
Excusés :	Paul Stauffer, conseiller communal
Invité :	Presse, Bernard Schindler
Majorité absolue :	15
Scrutatrice:	Danielle Favre Vogt

1. Ouverture de l'assemblée

Le président des assemblées souhaite la bienvenue aux personnes présentes qu'il remercie de l'intérêt porté aux affaires communales et il salue le représentant de la presse. Il excuse Paul Stauffer, conseiller communal.

En application du règlement d'organisation, l'ordre du jour de l'assemblée a paru dans la Feuille officielle du district 30 jours avant, soit le vendredi 19 mai 2017, courrier N° 19. Il a en outre été rappelé à plusieurs reprises.

Willy Sunier constate donc que l'assemblée a été convoquée conformément au règlement d'organisation et déclare l'assemblée de ce jour ouverte.

Il rappelle que le droit de vote en matière communale appartient à tout citoyen suisse de plus de 18 ans jouissant du droit de vote cantonal et domicilié dans la commune depuis trois mois au moins.

Danielle Favre Vogt est nommée en qualité de scrutatrice.

L'ordre du jour est ensuite présenté par le président des assemblées. Il est accepté sans remarque par les citoyens.

2. Comptes 2016

a + b) Présentation et rapport de la fiduciaire

Paulette Bayard

Avant de donner la parole à l'administrateur des finances pour la présentation détaillée, quelques remarques générales. Le compte 2016 a été établi pour la 1^{ère} fois avec la nouvelle méthode du MCH2 ce qui a demandé un grand effort à notre trésorier. Merci à lui pour son engagement et son excellent travail. A ces remerciements sont associés le personnel administratif et les membres du Conseil communal. La situation financière de la commune est excellente et le compte 2016 boucle avec un bénéfice de CHF 193'995.04. Cela permet d'être optimiste, mais il faut rester vigilant et gérer le ménage communal en fonction des disponibilités. La fiduciaire Soresa SA a mis en évidence l'excellente tenue des comptes et la bonne situation financière de la commune. Aucune remarque négative n'a été émise. En conclusion, le Conseil communal propose l'acceptation du compte communal 2016.

Richard Bart

Avec l'introduction du nouveau modèle comptable MCH2 au 01.01.2016, une réévaluation du patrimoine financier a dû être faite. Cette réévaluation a permis de créer des réserves de CHF 162'691.50 pour les terrains et CHF 521'585.35 pour les bâtiments.

Les valeurs existantes du patrimoine administratif ont été reprises sans réévaluation. Elles se montent à CHF 1'122'090.00 et doivent être amorties dans les 10 ans. L'administrateur des finances présente ensuite

le bilan qui montre des liquidités confortables à fin 2016 avec un peu plus de 3 millions de francs. Un prêt de CHF 500'000.- a été remboursé. Richard Bart donne ensuite les faits marquants qui ont influencé le compte de résultat 2016 :

- **Administration générale** : les crédits n'ont pas tous été utilisés.
- **Service du feu** : charges moins élevées que prévu
- **Formation** : les traitements des enseignants sont supérieurs en raison de l'augmentation des heures accordée par la direction de l'instruction publique. L'école à journée continue a toujours plus d'enfants donc plus de frais.
- **Sécurité sociale** : les charges sont supérieures au budget.
- **Transports et télécommunications** : charges inférieures au budget pour l'entretien des routes, l'entretien hivernal et le personnel.
- **Eau potable** : moins de charges pour l'entretien du réseau.
- **Eaux usées** : un excédent de recettes grâce aux subventions pour le PGEE et les taxes de raccordement.
- **Déchets** : résultat légèrement inférieur aux prévisions en raison des charges pour la TVA à laquelle ce service est désormais soumis.
- **Cimetière** : les charges sont supérieures suite à la réparation du portail et l'entretien de l'entrée.
- **Forêts** : perte de quelque CHF 5'200.- due au franc fort et aux bas prix sur le marché du bois suisse.
- **Electricité** : les charges pour l'entretien des installations électriques et l'achat d'électricité du réseau sont plus élevées qu'au budget.
- **Pâturages** : les travaux d'entretien pour la stabilisation des fondations de la métairie « La Meuser » chargent le compte de résultat « Entretien des métairies et remises » avec un montant de CHF 64'500.-.
- **Financements spéciaux eau, eaux usées et déchets** : Les financements spéciaux de l'eau potable bouclent avec un excédent de recettes de CHF 64'493.40, le traitement des eaux usées avec CHF 108'230.79 et la gestion des déchets avec CHF 13'217.50. Le bon résultat provient du fait qu'avec la nouvelle méthode de comptabilité, les taxes de raccordement, comptabilisées dans le compte de résultat, peuvent être prises en compte pour l'attribution au financement spécial maintien de la valeur. De plus, des subventions uniques du canton et de la Confédération pour le PGEE de quelque CHF 100'000.00 sont également comptabilisées dans le compte de résultat des eaux usées.

Les directives pour la nouvelle méthode de comptabilité MCH2 exigent, que le résultat du **compte global** soit approuvé par l'assemblée communale. Le compte global boucle avec un bénéfice de CHF 379'936.73. Il s'agit du bénéfice avant le report des résultats des comptes alimentation en eau, traitement des eaux usées et la gestion des déchets aux « financements spéciaux équilibre de la tâche ». Le résultat du **compte général** est le montant du compte global moins les résultats des comptes eau potable, eaux usées et gestion des déchets. Il montre un bénéfice de CHF 193'995.04.

Les différents **amortissements** effectués sont : pour le PA existant CHF 112'208.50 (c'est le patrimoine administratif repris lors du passage de l'exercice 2015 à 2016), pour les travaux terminés en 2016 CHF 17'201.70, et une attribution aux réserves constituées par les amortissements supplémentaires (CHF 72'492.35).

Les **crédits supplémentaires** s'élèvent à CHF 759'699.75, dont CHF 495'087.94 de dépenses liées, CHF 177'675.89 de la compétence du Conseil communal et CHF 86'935.90 à faire approuver par l'assemblée communale.

Voici les deux dépassements de la compétence de l'assemblée :

Achats de bois (pour copeaux) CHF 34'180.70
Ce dépassement est compensé par la vente de copeaux d'un montant de CHF 98'614.90

Entretien des métairies et remises CHF 52'755.20
Ce dépassement est expliqué par la comptabilisation dans ce compte des travaux de stabilisation de La Meuser.

Les crédits d'engagements

CHF 393'815.95 ont été investis en 2016 dans différents projets et nous avons reçu des subventions cantonales et fédérales de CHF 100'131.15 pour le PGEE.

Plusieurs crédits peuvent être bouclés :

PGEE Plateau de Diesse : + CHF 47'436.10. Ce dépassement est dû à des difficultés avec une entreprise

au début des travaux

Raccordement parcelles 2311 et 2292 à l'assainissement Crêt Melins : - CHF 14'551.25

Achat petit tracteur voirie : - CHF 11'470.-

Tables et chaises pour la halle de gym : - CHF 14'700.-

Nouvelle station transformatrice Crêt Melins : - CHF 63'600.65

Changement têtes lampadaires LED : - CHF 6'135.-

Comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse ; faits marquants :

- Augmentation des jetons de présence suite aux nombreuses séances de bureau et commissions en lien avec le dossier des transports de La Praye, idem pour les frais d'avocat.
- Les salaires des enseignants dépassent le budget pour l'école enfantine et pour le degré primaire en raison notamment des heures supplémentaires accordées par la DIP.
- Les charges spécifiquement scolaires sont conformes au budget, voire légèrement inférieures.
- La fréquentation de l'école à journée continue est en constante augmentation.
- Les frais de transports sont inférieurs au budget, compte tenu de la réduction des coûts obtenue par les négociations menées.

Les Charges relatives au traitement des enseignants se montent pour Nods à CHF 57'714.30 pour l'école enfantine, CHF 264'136.85 pour l'école primaire.

Les charges globales pour le fonctionnement s'élèvent pour Nods à CHF 161'530.92.

Les charges pour l'école à journée continue pour Nods se montent à CHF 31'632.75.

Comptes du collège du district

Fonctionnement:

La maîtrise des coûts de fonctionnement a permis de réduire le montant des quotes-parts des communes membres.

Des économies importantes ont été faites dans l'achat de matériel général et moyens d'enseignement, les dépenses pour l'eau, l'énergie, combustible. Le budget de l'entretien des immeubles a été respecté et bouclé légèrement en-dessous du montant prévu.

Les autres comptes de charges sont globalement restés en-dessous du budget.

A la charge de Nods, les coûts de fonctionnement représentent donc une somme de CHF 37'758.35.

Traitements des enseignants:

Le traitement du personnel enseignant est avec CHF 1'240'920.40 en-dessous du montant budgété de CHF 1'383'500.00.

Les revenus sont constitués essentiellement par les quotes-parts des communes membres (CHF 1'240'920.40) et des communes externes (CHF 34'516.70).

Pour Nods, la charge est de CHF 163'895.15.

Compte des sapeurs-pompiers Plateau de Diesse

Les comptes 2016 présentent *un excédent de charges de CHF 26'148.80*, alors qu'une perte de CHF 65'320.47 était prévue.

De nombreux comptes de charges sont inférieurs par rapport aux montants budgétés.

Les dépréciations d'avoirs irrécouvrables et créances chargent les comptes avec CHF 5'508.70.

Vérification des comptes annuels

En qualité d'organe de vérification des comptes, la Fiduciaire Soresa SA, Bienne, a vérifié le 8 mai les comptes annuels 2016, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements et l'annexe de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Selon son appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31.12.2016 sont conformes à la loi. Dès lors, elle propose d'approuver les comptes annuels tels que présentés, avec un bénéfice net de CHF 193'995.04, compte tenu des attributions aux financements spéciaux et l'attribution à la réserve spéciale de CHF 72'492.35, décidées par le Conseil communal lors de sa séance du 16 mai 2017.

Rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2016

La fiduciaire SORESA SA, en qualité d'autorité de surveillance en matière de protection des données, atteste, dans son rapport du 24 novembre 2016, sur la base des vérifications effectuées par sondages depuis leur dernier contrôle jusqu'à ce jour, l'observation des prescriptions légales en matière de protection des données.

Proposition

Le Conseil communal a pris connaissance de toutes les composantes du présent compte annuel lors de sa séance du 16 mai 2017. Il propose à l'assemblée communale:

- ✓ d'approuver les comptes communaux 2016 tels que présentés avec un excédent de revenus net de

- ✓ CHF 193'995.04 (à ajouter à la fortune reportée),
- ✓ d'accepter les résultats des financements spéciaux alimentation en eau potable, traitements des eaux usées et gestion des déchets,
- ✓ de prendre connaissance des crédits additionnels de CHF 759'699.73, dont CHF 495'087.94 de dépenses liées et CHF 177'675.89 de la compétence du Conseil communal
- ✓ d'accepter les crédits supplémentaires de CHF 86'935.90 de la compétence de l'assemblée communale,
- ✓ d'accepter le dépassement de crédit d'investissement PGEE Plateau de Diesse de CHF 47'436.10 (avant subventions)
- ✓ d'accepter les comptes annuels de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse, du Collège du district, du Syndicat des Sapeurs-Pompiers Plateau.

L'exposé des comptes ne donne lieu à aucune remarque des citoyens. Le Président revient néanmoins sur le dépassement du PGEE pour une explication. L'administrateur des finances indique que l'entreprise mandatée pour l'élaboration du PGEE a fait faillite et qu'il a fallu refaire certains travaux. Le président fait ensuite état de son avis sur les taxes de raccordement qu'il trouve trop élevées. Faisant partie de la commission des services industriels, il va proposer de rediscuter les tarifs.

c) Approbation des comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

d) Approbation des comptes du Collège du district

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

e) Approbation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

f) Approbation des comptes communaux

Les comptes sont approuvés à la majorité avec une abstention.

3. **Modifications du règlement sur les émoluments**

a) Présentation

Henri Baumgartner

Dans le cadre de la police des constructions, la commune est responsable du respect des prescriptions en la matière. Le Conseil communal a délégué l'exécution de ces contrôles au bureau RWB SA à Prêles. Un changement est également intervenu dans la loi sur la géoinformation et le géomètre facture directement à la commune les frais de reprise des constructions projetées. Afin de pouvoir refacturer les frais découlant des contrôles de police de construction et de la reprise des constructions projetées, quelques modifications sont donc proposées. Il s'agit en fait de pouvoir refacturer aux requérants selon les frais effectifs d'expert. Le règlement entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2017 et le Conseil communal recommande l'acceptation des modifications présentées.

Questions (les réponses sont indiquées *en italiques*)

Les permis de construire coûtent déjà chers, est-ce que cela va coûter plus cher ?

C'est en fonction de la construction.

b) Approbation

Les modifications sont approuvées à la majorité avec 3 abstentions et 1 avis contraire.

4. **Modifications du règlement des pâturages communaux**

a) Présentation

Francis Conrad

La politique agricole change énormément. Les quelques modifications présentées permettront une gestion plus efficace des pâturages communaux. Cela évitera que des agriculteurs prennent du bétail d'autres exploitations en estivage au seul but de toucher les contributions d'estivage. Cela protège également les agriculteurs de Nods puisqu'il est proposé que les droits d'estivage soient attribués en totalité aux agriculteurs domiciliés sur la commune de Nods. L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} juillet 2017 et le Conseil communal

recommande l'acceptation des modifications présentées.

Il n'y a pas de questions des citoyens.

b) Approbation

Les modifications sont acceptées à l'unanimité.

5. **Demande d'autorisation pour la pose de panneaux solaires sur le toit de la métairie de La Neuve et la création d'un petit local**

a) Présentation

Francis Conrad

Actuellement, il n'y a pas d'électricité à La Neuve. Cela posera problème avec la téléphonie qui passera au numérique et qui nécessitera de ce fait un branchement électrique. De plus pour la buvette en été, un frigo et un congélateur permettront de respecter les normes au niveau des denrées alimentaires. Les panneaux seront intégrés à la toiture et il n'y aura ainsi pas de risque de gel en hiver. Les coûts estimés à CHF 42'000.- seront financés par les liquidités et comptabilisés au bilan dans le patrimoine financier. Il n'y a pas de frais annuels de gestion. Le Conseil communal recommande d'autoriser la pose des panneaux solaires à La Neuve.

Il n'y a pas de questions des citoyens.

b) Approbation

L'assemblée autorise à l'unanimité la pose des panneaux solaires à La Neuve.

6. **Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse : demande de crédit d'engagement de CHF 110'000.- pour l'achat d'un nouveau véhicule**

a) Présentation

En remplacement de Paul Stauffer, ce point est présenté par Francis Conrad

Le véhicule actuel âgé de 25 ans n'est plus adapté aux exigences actuelles, notamment au niveau de la pompe à haute pression. Il manque également de place pour le transport des hommes. Le nouveau véhicule, 4X4 de 3.5 t., aura une meilleure capacité pour tracter les remorques et plus de place pour les sapeurs. Sur l'investissement de CHF 110'000.-, CHF 33'000.- seront à charge de la commune de Nods. Les charges annuelles, à raison de 10% d'amortissement, se monteront donc à CHF 3'300.-. L'achat sera financé en cash par les deux communes du syndicat.

Questions des citoyens :

Est-ce que l'AIB donne des subventions ?

L'AIB verse une contribution annuelle mais ne contribue pas à l'achat de matériel

Quels sont actuellement les véhicules à disposition et où sont-ils stationnés ?

1 tonne pompe à Lamboing, 2 petits véhicules à Nods et 1 petit véhicule à Diesse. Il n'y a pas de véhicule à Prêles car pas de sapeurs qui peuvent intervenir en journée. La localisation des véhicules peut varier par rapport aux besoins.

Les SPP ont-ils envisagé de louer des locaux de l'ancien foyer d'éducation pour y mettre les véhicules ?

Cela fait plusieurs années qu'une solution est recherchée. Les locaux à La Praye seraient une solution de dernier recours par rapport à la distance. Les SPP doivent pouvoir intervenir dans les villages dans un délai de 10 minutes.

b) Approbation

L'assemblée accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 110'000.-.

7. **Demande d'un crédit d'investissement de CHF 65'000.- pour la réfection d'une partie du mur bordant le chemin de la Neuve Route**

a) Présentation

Une partie du mur s'écroule et a besoin d'une réfection sur 30 m. Les coûts comprennent l'abattage des arbres, le démontage du mur, la nouvelle foncation et la pose de moellons. Cette réfection sera financée par les liquidités. Les charges annuelles, soit un amortissement de 2.5% se monteront à CHF 1'625.-.

Questions :

Cette réfection a-t-elle fait l'objet d'une demande de subvention auprès du patrimoine bernois ?

Pas encore.

En face et plus haut, le mur est également en très mauvais état. Est-ce qu'il est prévu quelque chose ?

Pas dans ce projet. Le Conseil prend acte.

Qu'est-ce que comprend l'offre ?

Le démontage, le bétonnage et le remontage du mur.

A l'époque, les améliorations foncières avaient financé un bout plus bas mais il y avait aussi la construction de la route d'accès aux Auges.

b) Approbation

L'assemblée accepte à la majorité, avec une abstention, la réfection du mur.

8. **Demande d'un crédit d'investissement de CHF 80'000.- pour la construction d'une nouvelle cabine électrique « Crêt Melins »**

a) Présentation

Reynold Rollier

Suite à des pannes l'année dernière, les BKW ont constaté que le réseau nécessitait une remise aux normes urgente afin de garantir l'approvisionnement électrique aux habitants du quartier. La nouvelle cabine sera alimentée par le nouveau transformateur. Le financement sera couvert par les liquidités. Les charges annuelles, soit un amortissement de 2.5%, se monteront à CHF 2'000.-. Les charges d'exploitation, soit le contrôle de la cabine par BKW seront de CHF 70.-. Le Conseil communal recommande l'acceptation du crédit d'engagement.

Il n'y a pas de questions des citoyens.

b) Approbation

Le crédit d'engagement de CHF 80'000.- est accepté à l'unanimité.

9. **Communication du Conseil communal**

Henri Baumgartner

- **Remerciements** : Le maire adresse ses remerciements à Sandro Corciulo, voyer sortant, actuellement en vacances. Nous garderons de lui l'image d'une personne compétente et d'un abord sympathique. Il accueille ensuite son successeur, Julien Frei et lui souhaite la bienvenue et beaucoup de plaisir.
- **Plan d'aménagement local (PAL)** : la révision a débuté et est en bonne voie. L'information publique aura lieu au début du mois de septembre.
- **Démission du maire** : Henri regrette beaucoup d'avoir dû donner sa démission pour des raisons de santé, mais il n'est plus à même de remplir sa fonction. Il adresse ses remerciements à ses collègues du Conseil communal qui oeuvrent avec un très grand sérieux et à toutes les personnes qui s'engagent de près ou de loin pour notre communauté. Il remercie également l'administration qui a souvent la tâche compliquée et ardue et parfois ingrate. L'assemblée applaudit Henri.

Christian Conrad

- **Place de jeux** : la place est en phase finale de finition. Un portail doit encore être posé et le gazon doit encore un peu pousser.
- **Rénovation des fontaines** : au vu des devis chers et du manque de garantie sur la durée par rapport à des travaux de rénovation, le Conseil communal a décidé de mettre le dossier en stand by et recherche d'autres solutions.

Francis Conrad

- **Déchetterie verte** : l'emplacement actuel des déchets verts doit retourner en pâturage d'ici à la fin 2017. Une nouvelle formule est à l'étude.

Christiane Botteron

- **Centre pour requérants d'asile à La Praye** : le canton nous a informés de son intention d'accueillir une centaine de requérants d'asile dans les anciens locaux du foyer d'éducation à La Praye. Il a dé-

jà conclu un partenariat avec l'Armée du Salut pour la gestion de ce centre. Lorsque tous les paramètres seront connus, le canton, en partenariat avec la commune, organisera une séance d'informations.

- **Remerciements à Henri Baumgartner** : Henri a tout d'abord participé à la commission forestière depuis 2007. Il est ensuite entré au Conseil communal en novembre 2010 et a repris la mairie dès le 1^{er} janvier 2014. Au nom de la commune, Henri est remercié pour toutes ces années dévouées à la cause communale et pour l'investissement qu'il a mis à accomplir sa tâche et ses responsabilités. Maintenant sa santé est le plus important et on lui souhaite une bonne retraite, calme et tranquille. Une petite attention est remise au maire.

10. Divers

Est-ce que les travaux au cimetière sont finis ?

L'entrée principale est finie. Des arbustes sur les tombes devront être taillés. Ce sera à voir avec les personnes concernées.

La citoyenne à l'origine de la question trouve que l'entrée n'est pas terminée et que l'accès sur les côtés devrait être amélioré. De plus le 2^e clédar ne ferme plus.

Le Président demande où en est le projet de construction d'un nouveau collège à Prêles ?

Une commission s'en occupe et attend une réponse de Nods. Le Conseil devrait en discuter encore avant les vacances.

Qu'advient-il du bâtiment de l'ancienne administration ?

Le Conseil a pensé faire deux appartements ou à le vendre. Le dossier est actuellement à l'étude.

La parole n'est plus demandée et le Président clôt la séance à 21 h 25 en invitant l'assemblée à une verrée.

Au nom de l'assemblée communale de Nods

Le président
Willy Sunier

La secrétaire
Viviane Sunier